



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIREN : 309 744 944

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de l'association FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président, dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,
Mazars

Paris-La Défense, le 20 Juin 2023

DocuSigned by:
Aurélie Joubin
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN



Comptes annuels

French American Foundation - France

31/12/2022

Ce document contient 11 pages





French American Foundation - France

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
0.4	Bilan actif (détail)	7
0.5	Bilan passif (détail)	8
0.6	Compte de résultat (détail)	9



Bilan Actif

French American Foundation - France

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	23 878	23 878			
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	23 878	23 878			
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Inst. techniques, mat.out.industriels	50 662	38 597	12 064	7 749	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	50 662	38 597	12 064	7 749	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres					
	TOTAL					
Total I		74 540	62 476	12 064	7 749	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	277 680	105 080	172 600	91 754
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres				2 850
	TOTAL	277 680	105 080	172 600	94 604	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	2 281 741		2 281 741	2 187 757	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	4 651		4 651	5 303	
	Total II	2 564 073	105 080	2 458 993	2 287 664	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 638 613	167 556	2 471 057	2 295 414	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



French American Foundation - France

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	266 054	266 054
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 380 695	1 380 695	
Report à nouveau	151 113	79 403	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	330 219	71 709	
Situation nette (sous-total)	2 128 083	1 797 863	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		2 128 083	1 797 863
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	174	461
	Provisions pour charges		
Total III		174	461
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 980	29 409
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	83 494	70 500
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24	22 003
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 300	375 175	
Total IV		342 799	497 089
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 471 057	2 295 414
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



French American Foundation - France

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	756 588	637 814
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 000	37 900
	Mécénats	848 275	317 855
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	932	16 746
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	216	9	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 608 012	1 010 325
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	854 615	369 448
	Aides financières	10 000	10 120
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 273	24 792
	Salaires et traitements	270 006	371 829
	Charges sociales	102 981	140 259
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 500	4 842
	Dotations aux provisions	25 080	40 000
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	832	269
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 281 289	961 561
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	326 722	48 764



French American Foundation - France

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 224	1 853
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		4 224	1 853
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		19
	Différences négatives de change	15	123
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		15	143
2. Résultat financier (III-IV)		4 209	1 710
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		330 931	50 474
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		21 900
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V			21 900
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		375
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI			375
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			21 524
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	712	290
Total des produits (I + III + V)		1 612 237	1 034 079
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 282 017	962 370
EXCÉDENT OU DÉFICIT		330 219	71 709
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	101 807	111 683
Total		101 807	111 683
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	101 807	111 683
Total		101 807	111 683



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

French American Foundation - France

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2022**

Montants exprimés en Euros

Ce rapport contient 15 pages



Table des matières

1	Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité	1
1.1	Objet social	1
1.2	Missions sociales	1
1.3	Moyens mis en œuvre et ressources	2
2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	3
2.1	Événements principaux de l'exercice	3
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	3
3	Principes, règles et méthodes comptables	4
3.1	Présentation des comptes	4
3.2	Méthode Générale	4
3.3	Changement de méthode d'évaluation	4
3.4	Changement de méthode de présentation	4
4	Informations relatives au bilan	5
4.1	Actif	5
4.1.1	Tableau des immobilisations	5
4.1.2	Tableau des amortissements	5
4.1.3	Immobilisations incorporelles	6
4.1.4	Immobilisations corporelles	6
4.1.5	Créances	7
4.1.6	Produits à recevoir	7
4.1.7	Disponibilités	7
4.1.8	Charges constatées d'avance	8
4.2	Passif	9
4.2.1	Fonds associatifs	9
4.2.2	Provisions pour risques et charges	9
4.2.3	Etat des dettes	10
4.2.4	Charges à payer	10
4.2.5	Produits constatés d'avance	10
5	Informations relatives au compte de résultat	11
5.1	Ventilation des produits d'exploitation	11
5.2	Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2021	11
5.3	Produits et charges exceptionnelles	11
6	Autres informations	12
6.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	12



French American Foundation - France
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG S.A.

6.2	Bénévolat et contributions en nature	12
6.3	Provisions en matière de retraite	12
6.4	Statut fiscal de l'association	12
6.5	Information concernant les honoraires du commissaire aux comptes	12



1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

1.1 Objet social

La French American Foundation - France, créée en 1975, est un lieu de débats et d'échanges réguliers pour approfondir les relations entre la France et les États-Unis.

Elle cultive et incarne le dialogue transatlantique au seul service de l'amitié entre les deux pays et les deux peuples au plus haut niveau et dans tous les domaines : politique, diplomatique, militaire, économique, culturel, universitaire et médiatique.

1.2 Missions sociales

La French American Foundation - France a mis en place différents programmes développés au fil des années tels que les Young Leaders, Young Talents, Cyber Security, Health Initiative et Translation Prize.

- Le programme Young Leaders incarne, au plus haut niveau, le dialogue Transatlantique que promeut la French-American Foundation - France. Chaque année, il sélectionne 10 Français et 10 Américains, âgés de 30 à 40 ans, considérés comme remarquables dans leur domaine d'activité ou de compétence. Une fois sélectionnés, les lauréats retenus participent à deux séminaires de cinq jours chacun, répartis sur deux années consécutives – alternativement en France et aux États-Unis – afin d'échanger sur des thèmes majeurs, communs aux deux pays, et d'approfondir leurs champs d'intérêts mutuels.
- Le programme Young Talents, créé en 2018 avec l'association Sport dans la Ville, permet à huit jeunes lauréats (âgés de 18 à 25 ans) de voyager aux États-Unis afin d'approfondir leur ouverture d'esprit, leur connaissance de l'Amérique et de sa culture.
- Le programme Cyber Security réunit des experts français et américains issus d'institutions ou d'entreprises pour discuter des nouvelles menaces cyber, des manipulations de l'information sur les réseaux sociaux ainsi que de la question des normes internationales et de régulation.
- Le programme Health Initiative a pour objectif de permettre aux acteurs du monde de la santé et de son environnement de se retrouver et d'échanger sur les bonnes pratiques dans un contexte transatlantique.
- La French-American Foundation - France met en valeur le thème de la culture en organisant des rencontres avec des auteurs, des artistes, mais aussi en créant des partenariats avec des musées, des théâtres et les différents acteurs culturels du moment. Le programme Translation Prize récompense chaque année la meilleure traduction française d'un ouvrage américain pour une première publication en France.



La French American Foundation - France a mis en place différents cycles de rencontres développés au fil des années :

- Les Breakfast, rendez-vous mensuel de la French-American Foundation – France qui rassemblent chaque mois, au Pavillon Ledoyen à Paris, près de 150 décideurs d'entreprises autour d'une personnalité française ou américaine venue échanger sur sa vision des relations entre la France et les États-Unis. L'échange est animé par des journalistes ou experts du sujet, toujours avec un point de vue transatlantique.
- Le dîner de Gala, événement majeur de la French-American Foundation - France et de l'amitié franco-américaine qui rassemble chaque année près de 700 personnalités, ministres, diplomates, chefs d'entreprises (membres et amis de la Fondation), journalistes, autour d'un thème porteur des valeurs transatlantiques.
- Les Spécial Events accueillent des personnalités américaines de passage à Paris dans le cadre d'événements (conférences, dîners, petits déjeuners) et propose des cycles de rencontres liés à un thème particulier, à une actualité spécifique.
- Les Young Leaders Perspectives, rendez-vous hebdomadaires sous format de webinar rassemblent deux Young Leaders, français et américain, autour de différentes thématiques

1.3 Moyens mis en œuvre et ressources

L'association est administrée par un comité exécutif, composé du Président de l'association, de quatre vice-Présidents, d'un Trésorier, de cinq autres membres exécutifs, de trois Présidents d'honneur et de plusieurs membres.

Le siège social de l'association réunit :

- Une Directrice Générale,
- Des responsables de programmes,
- Une responsable administrative et financière,
- Une Office Manager.

Les ressources annuelles de l'association comprennent essentiellement les cotisations, souscriptions et participations de ses membres et partenaires, le produit de manifestations, le produit de libéralités.



2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Événements principaux de l'exercice

Le Gala de l'association, annulé en 2020 et reporté en 2021 a eu lieu le 28 novembre 2022 au Palais de Chaillot à Paris.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif ne mérite d'être signalé.



3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

3.2 Méthode Générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

La comptabilité générale est organisée pour tracer les flux des différents programmes et cycles de rencontres.

3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4 Informations relatives au bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

Types d'immobilisations	31/12/2021	Acquisitions	Sorties	31/12/2022
Logiciels	3 885			3 885
Site internet	19 993			19 993
Site internet en cours	0			0
Total incorporel	23 878	0	0	23 878
Instal. agencements	7 605			7 605
Mat. informatique	21 528	9 815		31 343
Mobilier de bureau	11 714			11 714
Total corporel	40 847	9 815	0	50 662
Total actif immobilisé	64 725	9 815		74 540

4.1.2 Tableau des amortissements

Types d'amortissements	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Amort. logiciels	3 885			3 885
Amort. site internet	19 993			19 993
Amort. incorporels	23 878			23 878
Amort. instal. agenc.	7 605			7 605
Amort. mat. informatiq.	13 777	5 500		19 277
Amort. mobilier bureau	11 714			11 714
Amort. corporels	33 097	5 500		38 597
Total actif amortis	56 975	5 500		62 476



4.1.3 Immobilisations incorporelles

Aucun mouvement sur l'exercice 2022 concernant les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 ans
Site internet	Linéaire	1 ans

4.1.4 Immobilisations corporelles

L'association s'est équipée de biens informatiques récents essentiellement pour les salariés entrants sur l'exercice pour une valeur de 5 500 euros.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.4.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations et agencements	Linéaire	2 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans



4.1.5 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	277 680	277 680	
Autres créances		-	
Charges constatées d'avance	4 651	4 651	
Total	282 331	282 331	-

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance inférieure à un an.

Les provisions pour dépréciation des créances des exercices précédents d'un total de 80 000 euros sont conservées. Les provisions pour dépréciation des créances de l'exercice 2022 s'élèvent à 25 080 euros.

A la clôture des comptes de l'exercice 2022, l'ensemble des créances sont dépréciées pour un total de 105 080 euros.

4.1.6 Produits à recevoir

Les produits à recevoir concernent une cotisation de 1 000 euros perçue en 2023.

4.1.7 Disponibilités

Au 31 décembre 2022, les comptes à terme mensuels et successifs atteignent un montant de 1 994 820 euros et ont permis de réaliser durant l'exercice des produits financiers de 2 966 euros imposés à l'impôt société au taux réduit de 24%.

L'association dispose d'un compte sur Livret A d'un montant de 77 081 euros, intérêts de l'exercice compris.

Les autres disponibilités s'élèvent à 209 839 euros au 31 décembre 2022 et sont constituées de :

- Compte bancaire pour 207 293 euros ;
- Compte en USD pour 2 405 euros ;
- Caisse pour 141 euros.



French American Foundation - France
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG S.A.

4.1.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont représentées essentiellement par les charges d'assurance, de maintenance et d'abonnements pour 4 651 euros.



4.2 Passif

4.2.1 Fonds associatifs

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds sans droit de reprise					
Fonds associatifs sans droit de reprise	-				-
Fonds propres Statutaires	266 054				266 054
Autres Réserves					
Réserves pour projet	1 380 695				1 380 695
Réserves pour retraite				-	-
Report à nouveau	79 403	71 709			151 113
Résultat	71 709	- 71 709	330 219		330 219
Total	1 726 154	-	330 219	-	2 128 083

Le résultat de l'exercice 2021 de 71 709 euros a été affecté en report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée générale.

4.2.2 Provisions pour risques et charges

Le montant total de l'indemnité de départ à la retraite comptabilisé au 31 décembre 2022 s'élève à 174 euros. La reprise de provisions pour indemnité de départ à la retraite de l'exercice 2022 s'élève à 287 euros.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Provision pour départ à la retraite	461		287	174
Total	461	-	287	174



4.2.3 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Avances et acomptes reçus		-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 980	257 980		
Dettes fiscales et sociales	83 494	83 494		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	24	24		
Produits constatés d'avance	1 300	1 300		
Total	342 799	342 799	-	-

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

4.2.4 Charges à payer

Les charges à payer de l'exercice s'élèvent à 67 687 euros.

Ces charges se décomposent comme suit :

- Les factures fournisseurs non encore parvenues au 31 décembre 2022 pour un montant de 26 157 euros,
- Des notes de frais de salariés non encore parvenues au 31 décembre 2022 pour un montant de 3 169 euros,
- Les dettes sociales de congés à payer aux salariés pour 37 609 euros,
- Une dette sociale relative à la mutuelle des salariés pour 40 euros.
- Les dettes fiscales pour impôt sociétés sur les produits financiers pour 712 euros,

4.2.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un total de 1 300 euros portent sur des cotisations 2023.



5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

	2022	2021
Cotisations	756 588	637 814
Dons	2 000	37 900
Participations programmes (Mécénats)	848 275	317 855
Contributions financières	0	0
Reprises de provisions	287	12 692
Transferts de charges	645	4 055
Produits divers	216	9
Total	1 608 012	1 010 325

5.2 Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2022

Catégories	Personnel salarié Equivalent temps plein 2022
Employés	3,5
Cadres	1
Total	4,5

5.3 Produits et charges exceptionnelles

Aucun produit, ni aucune charge exceptionnelle en 2022.



6 Autres informations

6.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi n°2006-589 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé aucun montant en charge de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

6.2 Bénévolat et contributions en nature

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'association a bénéficié de l'engagement gratuit d'administrateurs et de bénévoles. L'association a mis en place un processus d'identification des temps passés pour l'organisation des programmes et des rencontres, à l'exclusion des temps passés par les administrateurs dans le cadre de leur mandat de gestion de l'association (comités et séances plénières).

En 2022, le cumul des temps passés valorisés pour chaque bénévole sur la base d'un coût moyen d'intervention s'élève à 101 807 euros.

6.3 Provisions en matière de retraite

La provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisée a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

- Age théorique de départ : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 3,60 %,
- Taux d'évolution des rémunérations : 0,33 %.

Ce calcul, effectué sur la base de la Convention Collective Nationale de l'Animation, porte la provision au 31 décembre 2022 à un montant de 174 euros charges sociales et fiscales patronales comprises de 48 %.

6.4 Statut fiscal de l'association

L'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

Elle est redevable de 712 euros au titre de l'impôt sociétés au taux réduit de 24% sur les produits financiers des comptes à terme.

6.5 Information concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, pour sa mission relative à l'exercice 2022, s'élève à 9 179 euros.